

*Date de dépôt : 9 septembre 2015*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Yves de Matteis, Emilie Flamand-Lew, Jean-Marc Guinchard, Thierry Cerutti, Sophie Forster Carbonnier, Boris Calame, Bernhard Riedweg, Jean-Luc Forni, François Lefort, Jean-Michel Bugnion, Lisa Mazzone, Jean-Charles Rielle, Henry Rappaz, Frédérique Perler, Sandro Pistis, Isabelle Brunier, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Jean-François Girardet, Carlos Medeiros, Jean-Marie Voumard, Stéphane Florey, Marie-Thérèse Engelberts, Christina Meissner, Salima Moyard, Sarah Klopmann, Francisco Valentin, Thomas Bläsi, Olivier Baud, Christian Flury : Sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la RTS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 20 février 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- le fait que le patrimoine audiovisuel soit enregistré sur des supports vulnérables ayant une durée de vie bien inférieure à ceux utilisés dans d'autres disciplines artistiques;*
- le fait que la Radio Télévision Suisse Romande ne dispose pas de moyens suffisants pour mener à bien la tâche de préservation du patrimoine audiovisuel en sa possession;*
- le fait que ce patrimoine soit un bien collectif dont la sauvegarde et la préservation est d'intérêt commun pour les générations passées, présentes et futures;*

- *la teneur de la nouvelle constitution genevoise, qui stipule, dans son article 217, que « L'Etat veille à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel »;*
- *la teneur de la nouvelle loi sur la culture, qui précise, dans son article 3, que « La transmission du patrimoine matériel et immatériel est garantie »,*

*invite le Conseil d'Etat*

*à prendre contact avec les autres cantons romands, voire suisses, ainsi qu'avec des villes ou communes romandes, voire suisses, afin de cofinancer, aussi rapidement que possible, avec d'autres instances institutionnelles ou fondations, le programme de sauvegarde et de numérisation du patrimoine audiovisuel de la Radio Télévision Suisse Romande.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La motion 2183 encourage le Conseil d'Etat à contacter les cantons romands ainsi que les communes pour envisager le co-financement de la numérisation du patrimoine audiovisuel de la Radio Télévision Suisse Romande (RTS).

Pour rappel, la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la Radio Télévision Suisse (FONSART) a été créée en 2005 et poursuit trois buts : recueillir des fonds destinés à la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la RTS, informer et sensibiliser le public à la sauvegarde de ce patrimoine, et enfin, le mettre en valeur. Après une première campagne, la FONSART a pu mettre en place une grande récolte de fonds qui a permis la numérisation des archives de la télévision. A la suite de la fusion de la radio et de la télévision, la FONSART s'est donné pour mission la numérisation des archives sonores de la RTS.

Pour réaliser la numérisation des archives de la télévision, la FONSART avait déjà sollicité les cantons et la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) en 2009 qui n'étaient pas entrés en matière.

Suite à des échanges avec les autres cantons romands ainsi qu'avec les communes genevoises, le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas du ressort des collectivités publiques de financer la sauvegarde des archives sonores de la radio. Cela pour les raisons principales suivantes :

- la FONSART a été créée pour justement remplir cette mission. Elle a les moyens d'interpeller des fondations privées ou publiques afin d'obtenir des financements;
- les cantons et les communes n'ont pas de fonds, ni de budget, permettant le soutien et la sauvegarde du patrimoine audiovisuel;
- la Radio Suisse Romande aurait dû, comme toute entreprise publique ou privée, veiller plus tôt à la sauvegarde de son patrimoine en prélevant une part de son budget ordinaire (comme l'a fait par exemple la Radio Télévision Suisse Alémanique – SF DRS).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP